

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DES HABSBOURG EN TRANSYLVANIE AU XVIII^E SIÈCLE ET L'ÉVEIL DES CONSCIENCES NATIONALES

PATRICE NEAU

« Depuis la fin du XVII^e siècle, la Transylvanie, après avoir été débarrassée du joug turc, fut soumise au pouvoir des Habsbourg. Pendant toute cette période, les Saxons ont éprouvé de nombreuses déceptions. Bien que le "diplôme léopoldin" du 4 décembre 1691 leur eût promis le maintien des droits de la Transylvanie, bien vite se révélèrent les intentions des dirigeants de Vienne de mettre fin à l'autonomie de la Transylvanie. Cette époque vit le début de l'intolérance religieuse qui était tout à fait étrangère à l'esprit transylvain. Les Saxons qui [...] étaient tous, sans exception, passés à la foi protestante, eurent beaucoup à en souffrir. Dans de nombreuses villes, la milice impériale leur prit leurs églises, et, reléguant au second plan leurs compatriotes, on donna la préférence à des hommes au caractère faible qui s'étaient affranchis de la foi de leurs pères¹ ».

1. *Die Siebenbürger Sachsen. Wer sie sind und was sie wollen. Eine Darstellung aus zuverlässiger Quelle mit einem Vorwort von Nicolae Iorga*, Bucarest, 1919, p. 25-27.

C'est ainsi que dans une brève histoire des Saxons de Transylvanie publiée à Bucarest en 1919 et préfacée par Nicolae Iorga s'exprime l'auteur anonyme de cette brochure². Les Saxons de Transylvanie forment une minorité au sein du nouveau royaume de Roumanie et veulent signifier par là que la tutelle autrichienne, qui a duré plus de deux siècles, ne les a pas favorisés. Nous n'examinerons dans cette contribution que les conséquences de cette domination habsbourgeoise au XVIII^e siècle.

A la suite du mouvement de reconquête amorcé par l'échec du siège de Vienne par les Turcs en 1683, la Transylvanie va passer sous le contrôle de l'Autriche. Peuplé principalement de Roumains, de Hongrois et d'Allemands, ce territoire jouissait d'une large autonomie au sein de l'empire ottoman et se caractérisait par une tolérance religieuse remarquable pour cette époque³. L'arrivée des Habsbourg, leur prétention à imposer un ordre religieux et politique nouveau va bouleverser l'équilibre qui s'était instauré et faire émerger progressivement de nouvelles forces.

Depuis 1437, trois nations (*nationes*) se partageaient le pouvoir : Hongrois, Sicules et Saxons étaient seuls autorisés à siéger à la diète de Transylvanie. Après la bataille de Mohács, en 1526, les Turcs avaient occupé une partie du royaume de Hongrie, dont la Transylvanie. Les Habsbourg durent bientôt se battre sur deux fronts, sur leurs frontières contre les Turcs et à l'intérieur de l'Empire contre les Protestants ; ils privilégièrent tout d'abord la lutte contre ces derniers, abandonnant aux Ottomans les territoires conquis. Peut-on alors parler, comme l'ont fait certains historiens, d'une communauté d'intérêts entre Protestants et Turcs ? « Il existait aussi une sorte de sympathie des Turcs envers les Protestants du fait que ceux-ci étaient, comme eux, des adversaires du culte des images... En obligeant les Habsbourg à diviser leurs forces, Turcs et Protestants au XVI^e siècle se sauvèrent probablement les

2. Après la première guerre mondiale, alors que la Transylvanie devient roumaine, ces lignes ne sont peut-être pas dénuées d'arrière-pensées.

3. Victor-Louis Tapié introduit cependant une nuance : « Il demeure qu'à la différence des pays occidentaux de la monarchie, la Hongrie du XVIII^e siècle connaissait en fait la liberté de conscience, non par idéologie, mais comme une forme de ses institutions fondées sur le privilège » Victor-L. Tapié, *L'Europe de Marie-Thérèse du baroque aux Lumières*, Paris, 1973, p. 210.

uns les autres⁴. » On sait aussi que les Ottomans n'avaient pas pour habitude d'imposer leur religion aux peuples qu'ils soumettaient. Depuis 1541, la principauté de Transylvanie était donc un Etat autonome de l'Empire ottoman⁵.

En Transylvanie, le luthéranisme s'est implanté facilement dès 1520 par l'intermédiaire des commerçants et des étudiants qui fréquentaient l'université de Wittenberg. A Kronstadt (Brasov), c'est Johannes Honterus qui diffuse les idées de Luther qui se propagent ensuite dans toute la Transylvanie. Cet essor est favorisé par les Ottomans. Les Magyars, eux, accueillent favorablement les idées de Calvin, et les grands propriétaires terriens se convertissent, entraînant par là-même la conversion automatique de leurs sujets. En 1544, l'assemblée des Saxons impose le luthéranisme à toute la Nation, qui, un an plus tard, décide d'élire un surintendant. La Réforme a permis aux Saxons de renforcer leur pouvoir et la sécularisation des biens religieux qui s'ensuivit a accru la richesse et la puissance de la noblesse hongroise et de la bourgeoisie urbaine saxonne. L'introduction de la Réforme en Transylvanie va également favoriser le développement des langues nationales, puis des consciences nationales. Les Saxons développent un réseau d'écoles en langue allemande, les Magyars font de même, en hongrois. Les Roumains, qui ne sont que tolérés (*tolerati*) font l'objet de l'attention à la fois des Saxons et des Magyars qui cherchent à les convertir en faisant publier des catéchismes en roumain, et non plus en vieux slavons. En 1546, le premier livre de chants réformé paraît en roumain.

En même temps se développe l'unitarisme⁶. En juin 1571, la diète de Transylvanie reconnaît quatre religions officielles, le catholicisme, le calvinisme, le luthéranisme et l'unitarisme. Les orthodoxes restent donc exclus de la reconnaissance officielle et sont

4. André Clot cité dans Jean Nouzille, *La Transylvanie, terre de contacts et de confrontations*, Strasbourg, 1993, p. 121.

5. « Le souverain y portait le titre de prince ou voïvode, comme les princes des provinces roumaines, également vassaux du Sultan. Il était régulièrement élu par la Diète de Transylvanie, composée par les nobles et les groupes privilégiés des Sicules et des Saxons. Le choix se portait toujours sur un noble hongrois, avec des interventions plus ou moins ouvertes de la Porte, le Sultan seul donnant son investiture. » Victor-L. Tapié, *Monarchie et peuples du Danube*, Paris, 1969, p. 81.

6. Forme nouvelle d'arianisme, il nie la divinité du Christ et le dogme de la trinité.

soumis à des campagnes d'évangélisation organisées par les princes hongrois calvinistes, campagnes qui restent sans succès.

Dès 1579, les Jésuites s'installent à Klausenburg (Cluj), mais la diète limite leur activité à l'enseignement. En 1588, ils seront chassés par les princes réformés hongrois. Le catholicisme subsiste chez les Sicules des comitats de Csik et Háromszék. Pendant tout le XVII^e siècle, des princes réformés sont élus par la diète de Transylvanie et gouvernent la province au nom du Sultan.

La reconquête de cette partie d'Europe centrale par les Habsbourg se fait lentement. En 1683, les Moldaves, Valaques et Transylvains participent au siège de Vienne aux côtés des Ottomans. Les Habsbourg passent à l'offensive et par le traité de Blasendorf (Blaj) de 1687 contraignent le prince Apafi à accepter la domination autrichienne moyennant paiement d'une redevance de 100 000 ducats. Après quatorze ans de guerre, presque tout l'ancien territoire du royaume de Hongrie est libéré et le traité de Karlowitz du 26 janvier 1699 signé entre l'Autriche et la Porte reconnaît cette domination. La Transylvanie passe donc sous la domination directe des Habsbourg. Après avoir réussi à contenir la Réforme, ceux-ci se sont attaqués à ce qui était pour eux un second danger, l'empire ottoman. La reconquête de la Hongrie et de la Transylvanie par les Habsbourg va hisser l'Autriche au rang de grande puissance européenne pour plus de deux siècles.

A la veille de la domination habsbourgeoise coexistent donc en Transylvanie trois nations dont les droits sont reconnus, alors que la majorité de la population, les Roumains (qu'on appelle alors Valaques), ne jouit d'aucuns droits. L'arrivée d'un pouvoir nouveau, catholique et centralisateur, va bouleverser l'équilibre interethnique et interconfessionnel de la Transylvanie. La présence autrichienne est ressentie comme une intrusion extérieure par les nations établies, même par la nation saxonne, pourtant de langue allemande, mais fortement structurée non seulement par la langue, mais aussi par la religion et l'histoire. Elle est consciente de son passé brillant et de ses droits, reconnus dès le XIII^e siècle par les rois de Hongrie (*privilegium andreanum*).

La politique de la Maison d'Autriche s'inscrit à la fois dans le mouvement de la Contre-Réforme et dans une nouvelle approche

du rôle de l'Etat monarchique centralisateur qu'on peut qualifier d'« absolutisme confessionnel⁷ ». Dès le début de cette nouvelle domination, le protestantisme fut assimilé à une forme d'opposition politique, le catholicisme étant le seul garant de la loyauté politique.

Ce nouvel ordre qui va s'imposer à la Hongrie et à la Transylvanie a pour vecteurs principaux le clergé et la noblesse catholiques, mais ceux-ci sont très faiblement représentés en Transylvanie, car les Catholiques sont très minoritaires et la majeure partie de la noblesse est calviniste. Vienne va donc chercher à s'appuyer sur les éléments catholiques par une politique de conversion, puis d'union. L'occupation de la Transylvanie par les troupes impériales, le traité de Blasendorf de 1687 ont provoqué l'inquiétude des trois nations de Transylvanie qui s'étaient fort bien accommodées de la tutelle lointaine de la Porte qui leur avait accordé une substantielle autonomie⁸. Dès 1688, la diète fut contrainte de reconnaître la suprématie autrichienne, tout en s'inquiétant d'une tutelle qui risquait d'accentuer l'emprise du pouvoir central et laissait augurer une politique religieuse sans doute moins tolérante que celle des Ottomans.

La reprise de la guerre contre Louis XIV obligeant l'empereur à dégarnir les provinces orientales et les Turcs se faisant de nouveau menaçants, Léopold I^{er} fut contraint d'accorder à la Transylvanie un nouveau statut, le Diplôme de 1691⁹, qui restera en vigueur jusqu'en 1848. Ce statut réaffirme les droits et privilèges des trois nations. L'empereur Léopold prenait le titre de prince, mais confiait l'administration de la province à un gouverneur (*gubernator*) choisi parmi les représentants des trois nations. Derrière l'affirmation des droits des trois nations, Vienne cherche à imposer ses visées centralisatrices et antiprotestantes. Le gouvernement impérial va aussi

7. « Als politische Grundeinstellung des Wiener Hofes setzte sich das Prinzip durch, daß religiöser gegenüber politischer Einheit überall der Vorrang eingeräumt werden sollte, auch wenn die kaiserliche Regierung sehr oft nicht in der Lage war, die politischen Mittel zur Erreichung dieses obersten Zieles aus eigenen Machtvollkommenheit für sich zu bestimmen ». Gerhard Seewann, « Habsburg und Politik. Zur politischen Doktrin habsburgischer Herrschaft » in *Siebenbürgische Semesterblätter*, 3. Jahr, Heft 1, 1989, p. 75.

8. Les princes de Transylvanie étaient vassaux de la Porte, mais avaient le droit de paix, de guerre et d'ambassade.

9. Appelé aussi diplôme léopoldin, « diploma leopoldinum ».

chercher à s'appuyer sur les Saxons, qui bien que luthériens, sont allemands et à qui on fait miroiter de nouveaux privilèges. Devant l'échec de cette politique, la couronne va progressivement vider de son contenu la constitution accordée à la Transylvanie¹⁰.

Toute l'histoire du XVIII^e siècle va être marquée par une lutte entre un pouvoir centralisateur qui essaie d'étendre ses prérogatives et une diète qui défend, souvent avec succès, les privilèges des trois nations.

LA QUESTION RELIGIEUSE

La Transylvanie était connue pour sa tolérance. Quatre religions y étaient officiellement admises, mais la religion orthodoxe, celle de la majorité roumaine, n'avait pas de statut officiel, elle était seulement tolérée. Etant donné la faiblesse du catholicisme et vu l'échec des premières tentatives de conversion, Vienne va essayer d'obtenir le soutien de la population roumaine par une politique d'union entre catholiques et orthodoxes qui s'inspire de l'union qui fut conclue en 1596 entre les églises catholique et orthodoxe du royaume de Pologne (mais qui ne réussit en fait qu'à diviser les communautés chrétiennes entre uniates et orthodoxes). Cette politique s'inscrit dans le cadre plus large de la Contre-Réforme en Europe centrale et des efforts de la Maison d'Autriche pour s'assurer le soutien des masses orthodoxes contre les pouvoirs aristocratiques en place. La question religieuse est donc instrumentalisée à des fins politiques.

En août 1692, le clergé catholique de Transylvanie obtient de la chancellerie impériale la promesse d'autoriser les prêtres orthodoxes qui s'uniraient à l'église catholique à bénéficier des mêmes droits et privilèges. Par cette mesure, le pouvoir impérial et l'église catholique cherchent à gagner la confiance des Roumains orthodoxes de Transylvanie, réduits à une masse de *tolerati* sans le moindre droit politique, et qui, acquis à la cause de l'Autriche,

10. L'article 5 de ce diplôme prévoyait par exemple que tous les postes administratifs devaient être occupés par des Transylvains d'origine. Le même article prévoyait que l'empereur pouvait accorder ce droit de cité à des étrangers. Sous Marie-Thérèse, l'administration impériale fera massivement appel à des fonctionnaires catholiques, fidèles à la couronne et étrangers à la Transylvanie.

pourraient constituer un contre-poids efficace au calvinisme et au luthéranisme. Cette politique s'inscrit dans la lutte qui oppose Vienne au protestantisme qu'il faut faire reculer dans cette partie orientale de l'Europe. Elle est contraire aux promesses du diplôme de 1691 qui ne reconnaissait que les trois nations et elle va susciter des réactions hostiles aussi bien de la part des Roumains qui veulent rester fidèles à l'orthodoxie que des Magyars catholiques qui ne sont pas prêts d'admettre une égalité de droits avec les Roumains. Luthériens et calvinistes, quant à eux, se tiennent à l'écart de ce qui est présenté comme une question religieuse, mais qui en fait, représente, à long terme, un danger pour l'hégémonie des trois nations, car cette union va favoriser le développement d'une identité culturelle roumaine et l'émergence d'un mouvement de revendication politique roumain. En voulant affirmer la Contre-Réforme, Vienne introduit donc un élément perturbateur dans l'équilibre institutionnel de la Transylvanie. Aux trois nations privilégiées vient s'ajouter de fait une quatrième enrôlée dans la lutte contre le protestantisme, consciente des droits nouveaux qu'elle pourrait acquérir et que les Habsbourg, malgré leurs promesses, ne seront pas capables de leur accorder, car ils ne pourront vaincre la résistance de la diète. La question religieuse est donc utilisée à des fins politiques (*divide et impera*), mais les Sicules catholiques représentés à la diète ne se désolidarisent pas des deux autres nations. Vienne mésestime le poids des solidarités entre les trois nations bien décidées à défendre leurs privilèges contre les immixtions de la couronne.

Dès 1677, un prêtre grec, Théophrane Mavrocordato, avait prêché l'Union avec Rome. En 1693, son successeur, Théophile (de son vrai nom Tomá Szeremi, issu de la mince couche de nobles roumains magyarisés), réclame à la diète d'obtenir la juridiction ecclésiastique sur les orthodoxes des régions d'Oradea et du Maramures, ce qui lui est refusé. En février 1697 s'ouvrent des négociations entre l'église catholique et Théophile. Le 10 juin de la même année est signée la Déclaration d'Union qui donne naissance à l'Eglise Uniate de Transylvanie. Elle reconnaît l'autorité du pape, accepte le dogme de la procession du Saint-Esprit par le Père (*filioque*), accepte le pain azyme pour la communion et enfin admet l'existence du purgatoire. Mais les négociations n'avaient pas porté uniquement sur des points de divergence théologique. Les

membres du synode réclament et obtiennent l'égalité des droits civils pour les laïcs passés à l'Union :

« Les laïcs roumains qui seront unis à l'Eglise romaine devront être avancés et admis dans toute espèce d'emplois au même titre que les membres des nations reconnues, que leurs fils soient reçus sans distinction dans les écoles latines des catholiques et dans les fondations scolaires¹¹. »

Alors que la Cour et les Jésuites se placent d'abord sur le terrain de la foi et du dogme, mais aussi des intérêts politiques de la Maison d'Autriche, le clergé orthodoxe se place, lui, sur celui de l'ordre social. Ce ne sont pas tant des préoccupations d'ordre théologique qui ont amené une partie importante du clergé transylvain à se prononcer pour l'Union que plutôt la perspective de parvenir par ce moyen à une reconnaissance sociale et politique, à une égalité de statut avec le clergé des autres confessions. Tous les témoignages de l'époque s'accordent pour décrire la misère des paysans roumains, la pauvreté et aussi l'ignorance du clergé orthodoxe. Néanmoins, la condition de pope permettait d'échapper à certains impôts et représentait une modeste ascension sociale.

Théophile meurt avant que son clergé ait pu accepter ces décisions. C'est son successeur, Athanase Angel qui, à Alba Iulia, fait accepter par un synode regroupant 54 protopopes et 1 563 prêtres l'Union avec Rome. Le diplôme du 16 février 1699 confirme les droits et privilèges accordés au clergé orthodoxe uniате. Il faut toute l'autorité de l'empereur pour faire accepter ce diplôme à la diète de Transylvanie. Le 24 mars 1701, le nouvel archevêque uniате prête serment à Vienne au cardinal Kollonitsch. Le second diplôme léopoldin¹² affranchit donc les prêtres uniates de toutes obligations serviles, leur donne accès aux églises catholiques et leur confère des privilèges nobiliaires. Les Roumains uniates ont donc désormais une existence légale, sans que cette quatrième nation ne soit représentée à la diète. Les uniates jouissent de droits individuels, les droits collectifs leur sont encore refusés. En même temps, la métropole de Transylvanie est supprimée (et ne sera rétablie qu'en 1864)¹³.

11. Nicolas Nilles, *Symbolae ad illustrandam historiam Ecclesiae orientalis in terris coronae sancti Stephani*, Innsbruck, 1885, p. 168-169.

12. daté du 19 mars 1701.

13. A partir de 1783, elle sera sous l'obédience de la métropole serbe de Karlowitz.

La diète de Transylvanie s'opposera obstinément à appliquer ces dispositions et il faudra attendre 1736 pour qu'un Roumain obtienne un poste dans la haute administration de la province¹⁴.

Cette réforme, qui marque le début de l'ère des Habsbourg en Transylvanie va, à long terme, avoir des conséquences fondamentales sur l'équilibre politique de la province, car elle ouvre une brèche dans l'ordre féodal institué par les souverains hongrois. Le statut politique de l'individu n'est plus, en théorie, lié à une confession religieuse. Les Roumains uniates se voient reconnaître des droits, mais ils demeurent en pratique exclus de l'exercice du pouvoir politique. On peut parler d'un véritable contrat social¹⁵, dont les termes ne seront malheureusement pas respectés. On comprend donc aisément les réticences des communautés hongroises, sicules et saxonnes qui vont soutenir l'Eglise orthodoxe contre l'Eglise uniate. En s'opposant à l'Eglise uniate, les Saxons veulent surtout protéger l'autonomie de fait dont ils jouissent dans leur territoire (*Fundus Regius* ou *Königsboden*) et se défendre des intrusions du pouvoir impérial centralisateur. Les chroniqueurs roumains du XVIII^e siècle qui décrivent les relations entre les deux communautés notent, dans les villes saxonnes, une diminution du pouvoir des conseils municipaux au profit de l'administration impériale. Radu Tempea (1691-1792), prêtre orthodoxe, note dans sa chronique de Kronstadt que les conflits entre les autorités saxonnes de la ville et le clergé orthodoxe ne pouvaient plus être réglés localement, mais devaient être soumis à l'examen des autorités impériales. Son successeur, Radu Duma (1750-1790), note également l'existence d'une rivalité économique croissante entre Saxons et Roumains¹⁶.

Même si l'application de l'égalité des droits se heurta à de nombreuses difficultés, elle permit néanmoins l'émergence d'une élite

14. Petru Dobra fut nommé en 1736 directeur de l'administration fiscale.

15. « C'est ainsi que se trouvent exprimées - avant la lettre - d'une manière simple mais ferme, les clauses d'un véritable contrat social qui devaient dès là réglementer et régir les rapports entre les Roumains transylvains et la Cour Impériale. C'est de ces conditions [...] que vont se prévaloir les Roumains dans leurs actions politiques nationales du XVIII^e siècle ». Ion Lumperdean, « Nation et confession au XVIII^e siècle. Options et préoccupations pour l'union ecclésiastique des Roumains de Transylvanie » in Nicolae Bocsan, Ioan Lumperdean, Ioan-Aurel Pop, *Ethnie et confession en Transylvanie*, Cluj-Napoca, 1996, p. 68.

16. Voir à ce sujet Erwin D. Homm, « Das Bild der Sachsen bei den Rumänen vom 15. bis 19. Jahrhundert » in *Siebenbürgische Semesterblätter*, 9. Jahr, Heft 2, Munich 1995.

intellectuelle roumaine, essentiellement formée dans les collèges de Jésuites. Le porte-parole de cette élite roumaine fut l'évêque uniате Ion Inochiente Klein (1692-1768)¹⁷. Klein, nommé évêque des uniates en 1729, va se faire le défenseur inlassable des Roumains de Transylvanie et va réclamer en vain l'application du second Diplôme léopoldin de 1701. Il constate que les jeunes Roumains formés par les collèges de Jésuites ne peuvent accéder aux fonctions administratives auxquelles ils auraient droit. Il va donc adresser nombre de suppliques, de pétitions et de mémoires à la diète et à la Cour de Vienne en réclamant le respect des droits accordés par le diplôme de 1701. S'appuyant sur les résultats du recensement de 1732 qui fait apparaître une majorité de Roumains, il revendique l'égalité des droits pour tous les Roumains, uniates ou non. A cet argument démographique, il en ajoute un autre, historique, l'antériorité du peuplement de la Transylvanie par les Roumains, argument fondateur de tout un courant de l'historiographie roumaine.

« La modernité de cette démarche réside dans l'articulation opérée entre une connaissance des origines latines et de la continuité daco-roumaine des Roumains, et une revendication politique. Klein, qui ouvre la tradition de l'école transylvaine, ne découvre ni ne redécouvre les origines latines de la nation roumaine mais signale le chemin qui va de Rome, c'est-à-dire de l'Histoire et de la Culture, au Politique¹⁸. »

Klein est le précurseur de l'école transylvaine et du mouvement national qui va se développer au XIX^e siècle. La diète de Transylvanie et la Cour de Vienne s'opposèrent à ces revendications. En 1744, lors d'un synode, Klein menaça d'abandonner l'Union. Menacé d'arrestation, il s'enfuit à Rome où il continua de mener son combat jusqu'à sa mort en 1768.

L'Eglise uniате a été un ferment intellectuel. Elle a permis l'émergence, dès la première moitié du XVIII^e siècle, d'une élite éclairée qui sera réceptive aux idées réformatrices de l'impératrice Marie-Thérèse, puis de Joseph II et constituera la base de l'école transylvaine de la fin du siècle¹⁹. Les résistances à l'uniatisme viennent de Valachie et de Moldavie, et après les revers militaires autrichiens de 1738, de Serbie et de nombreux prédicateurs serbes vont parcourir les campagnes transylvaines, prêchant contre l'unia-

17. Son patronyme roumain Micu, qui signifie petit, fut germanisé en Klein. L'empereur l'éleva également à la dignité de baron.

18. Catherine Durandin, *Histoire des Roumains*, Paris, 1995, p. 79.

19. Samuel Micu, Petru Maior, Gheorghe Sincai en sont les principaux représentants.

tisme. Selon un rapport de 1767, sur les 1 008 328 habitants de la Transylvanie, 558 070 sont orthodoxes, 140 042 calvinistes, 130 884 luthériens, 119 230 uniates, 93 135 catholiques et 28 647 unitariens²⁰. On mesure donc l'échec de la tentative habsbourgeoise de soutenir le catholicisme au travers de l'église uniate et de provoquer des conversions en masse. Cet échec s'explique sans aucun doute par l'absence de droits politiques dont disposent les Roumains, majoritaires à 67,17 % en Transylvanie, mais aussi par la persistance de la misère paysanne, à laquelle les Habsbourg ne peuvent apporter de remède²¹.

A court terme, l'Union a échoué, car elle n'a pas réussi à délivrer les masses paysannes roumaines de leur état d'asservissement et de misère. Vienne n'a pas réussi non plus à vaincre la résistance de la diète. L'Union propagée par la couronne fut d'abord un *instrumentum regni*, un élément de la politique des nationalités des Habsbourg. A long terme, elle a favorisé l'essor de la nation roumaine.

LES RÉFORMES DE MARIE-THÉRÈSE ET DE JOSEPH II

« Le peuple saxon a été fortement soutenu pendant le règne de la grande impératrice Marie-Thérèse, dont la seule faute fut son catholicisme exagéré²² » note l'historien anonyme de la communauté saxonne cité au début.

Sous le règne de Marie-Thérèse, la lutte occupe presque exclusivement le terrain politique. L'impératrice, dont on sait pourtant l'attachement à la foi catholique, ne veut pas, dans une situation politique difficile de guerre avec la Prusse, s'aliéner la diète de Transylvanie et appuie donc toutes les mesures anti-roumaines, ce

20. Nouzille, *op. cit.*, p. 186.

21. Le baron Bartenstein, qui fut le mentor de Joseph II, a exposé au futur souverain l'échec d'une politique qui visait à faire des paysans valaques, non seulement des bons chrétiens, mais surtout des sujets utiles à la couronne, car c'est bien d'une politique utilitariste qu'il s'agit : « Würde man sie also menschlich und christlich halten, so könnte man auch hoffen, aus ihnen Menschen und Christen zu machen, und sie zugleich zum Behuf des Staates, wie anders wo, anwenden zu können ». Mathias Benrath, *Habsburg und die Anfänge der rumänischen Nationsbildung*, Leiden, 1972, p. 53.

22. *Die Siebenbürger Sachsen*, *op. cit.*, p. 27.

qui mène à l'expulsion de l'évêque Klein. Au nom d'une certaine forme de *Realpolitik*, l'impératrice abandonne l'idée d'unifier l'empire par le catholicisme, reconnaît l'existence de l'église orthodoxe et interdit à l'évêque uniaste toute mesure discriminatoire envers les orthodoxes. Cette politique conduit au décret de tolérance du 17 juillet 1759 qui met fin aux tracasseries dont les orthodoxes ont pu être victimes.

On connaît les principes prudents de la politique de Marie-Thérèse et de son chancelier Kaunitz : politique graduelle, sans heurts, même si la volonté est de réduire progressivement les pouvoirs des diètes au profit de l'Etat central, mais sans pour autant démanteler les noblesses locales. On sait aussi que Joseph II fera fi de cette prudence.

Marie-Thérèse, puis son fils Joseph II, vont tenter de faire de leur empire un Etat centralisé et unifié, mais sous Marie-Thérèse l'Etat s'identifie toujours à la dynastie, alors que Joseph II, plus proche des Lumières, se considère, tel Frédéric II, comme le premier serviteur de son Etat, entité abstraite, régie par des lois qui s'appliquent à tous. Le prince n'est plus seulement le symbole de la continuité dynastique, mais un chef d'Etat, soumis lui aussi à l'autorité de la loi. Il n'y a qu'un pas qui mène alors à la conception moderne de la nation.

Marie-Thérèse va éviter de heurter de front les pouvoirs locaux, mais elle va tout faire pour affaiblir l'influence hongroise prédominante : en 1765, la Transylvanie est élevée au rang de *Großfürstentum*.

Plus important pour le développement de la nation roumaine est la décision de 1762 d'englober la Transylvanie dans les confins militaires. Il ne s'agit pas seulement d'une décision militaire. Les régions déclarées « confins militaires » échappaient en grande partie aux autorités locales et étaient placées sous l'autorité du gouvernement central et du *Hofkriegsrat* de Vienne. Des régiments valaques furent créés, des serfs purent servir dans ces régiments et le gouvernement autrichien développa l'instruction par la création de nombreuses écoles où la langue roumaine était enseignée. Ces écoles furent fréquentées par de nombreux enfants roumains. Progressivement se constitua un corps d'officiers roumains dont certains de ses membres furent même anoblis. Les confins militaires ont donc été un facteur d'égalisation sociale, ils ont — et c'était

bien la volonté de Vienne — contribué à affirmer la présence autrichienne en favorisant un groupe jusque là dénué de tous droits au détriment de la noblesse magyare. Autorisés à porter les armes, les Roumains, dont les élites ne cessent d'affirmer qu'ils sont les premiers occupants de ce territoire, retrouvent un passé militaire glorieux : celui des guerriers daces. Le drapeau du 2^e régiment d'infanterie roumain porte la devise « *Virtus romana rediviva* ».

En 1773, alors qu'il n'est que co-régent, Joseph II effectue un voyage d'inspection en Transylvanie, et les documents qu'il a laissés montre qu'il souhaite aider les Roumains à sortir de leur misère et de leur arriération et qu'il éprouve peu de sympathie pour les Saxons. Joseph II jouira vite d'un grand prestige dans la population roumaine, car il a su écouter d'une oreille bienveillante les plaintes des paysans roumains contre les nobles hongrois et bourgeois saxons. Ce voyage de 1773 a sans doute influé sur le cours des réformes qu'il entreprendra quand il sera empereur, en particulier en édictant le décret de concivilité. Mais les serfs roumains, déçus de ne pas voir l'application des réformes promises (l'abolition du servage par Joseph II n'a pas atténué leur misère), se révoltent en 1784. Cette révolte d'Horea, du nom de leur chef, sera cruellement réprimée. Pour les Roumains asservis, écrasés militairement par les nobles magyars et l'armée impériale, le problème n'est plus social, il devient national.

La politique de Joseph est donc favorable aux Valaques, à la fois par antipathie envers les Saxons et leur particularisme que par sympathie pour les paysans tyrannisés par les propriétaires fonciers et que par intérêt d'Etat. Depuis Marie-Thérèse déjà, la couronne encourage une politique populationniste et souhaite renforcer l'autorité de l'Etat par une meilleure répartition des richesses, grâce au développement économique du pays. Le caractère oligarchique du pouvoir saxon qui défend depuis le XIV^e siècle des privilèges exorbitants (droit de cité accordé uniquement aux Saxons dans les villes, interdiction pour les non-Saxons d'être membres des corporations entre autres), provoque chez le futur monarque une réaction de rejet. En 1781, Joseph II promulgue dans toutes ses possessions l'Acte de tolérance qui se traduit en Transylvanie par un retour de nombreux uniates à l'orthodoxie. Cet Acte de tolérance a une dimension novatrice : le changement de religion ne peut être qu'un acte individuel, un village entier ne peut changer de religion. Par là,

le lien entre communauté et confession est aboli. Néanmoins, des dispositions restrictives introduites en 1782 suite aux protestations des catholiques limitent les cas d'apostasie. Joseph II s'est laissé avant tout guider par des considérations politiques :

« Tolérance chez moi veut seulement dire que [...] je laisserais avoir des terres, des métiers, être bourgeois ceux qui en seraient capables et qui porteraient de l'avantage ou de l'industrie dans l'Etat²³. »

On voit bien ici l'articulation entre tolérance et pensée économique. Cette politique est dictée par le souci de « conserver » ses sujets, et pour le cas de la Transylvanie, par la crainte de voir des sujets orthodoxes mécontents émigrer vers la Valachie et la Moldavie, mais elle contient en germe la condamnation de l'ordre féodal des nations privilégiées. Elle marque aussi l'éveil du sentiment national :

« Sous le règne de Joseph II, le fils et successeur de la grande impératrice, les Saxons eurent fort à souffrir. Guidé par sa volonté de faire le bonheur de ses sujets, il était un grand ennemi toutes les institutions et privilèges issus de l'histoire. C'est pour cette raison qu'il mit fin à l'ancienne constitution des Saxons. Cette disposition que l'empereur annula avant sa mort qui arriva trop tôt provoqua une grande émotion chez les Saxons, mais eut aussi comme effet bénéfique de faire naître chez eux une conscience nationale vigoureuse²⁴. »

En 1781, le décret de concivilité qui proclame l'égalité de droits de tous les sujets dans le *fundus regius* met en émoi la communauté saxonne. Ce décret est pris la même année que l'édit de tolérance. De facto, le pouvoir des trois nations est vidé de sa substance. Les Roumains se voient reconnaître l'égalité religieuse et le droit de s'installer dans les cités saxonnes, d'y exercer leur religion et leur activité commerciale ou artisanale et d'y construire leurs églises. Cet édit provoque la colère des élites saxonnes qui ne peuvent s'imaginer cohabiter avec « un peuple, qui n'a jamais fait partie des trois nations, qui s'est installé ici progressivement et n'a jamais eu la moindre idée de ce qu'étaient des mœurs civilisées²⁵ ». Les protestations des nations privilégiées n'eurent aucun succès et Joseph II fit savoir qu'il avait donné instruction au gouverneur de considérer comme définitive « l'union totale des nations ». Pour la pre-

23. Pompiliu Teodor, « Tolerance and the Transylvanian Romanians » in *Church and society in Central and Eastern Europe*, Cluj-Napoca, 1998, p. 194.

24. *Die Siebenbürger Sachsen*, op. cit., p. 27.

25. Mathias Benrtah, op. cit., p. 227.

mière fois, il parlait explicitement d'une « nation valaque²⁶ ». Cinq ans plus tard, Joseph II se plaint de voir ce décret ne pas être appliqué.

Joseph II s'attaque au pouvoir de toutes les diètes provinciales et entend bien mettre fin à l'autonomie encore large dont jouissait la Transylvanie.

« Les diètes subsistent, mais perdent le droit à une session annuelle : elles attendent une convocation relevant du bon plaisir. D'ailleurs Joseph néglige leur avis, passe outre à leur opposition, ne se donne même pas le mal d'expliquer aux députés les raisons du pouvoir²⁷. »

Il procède à des bouleversements en remodelant la carte de l'empire : la Transylvanie est rattachée au royaume de Hongrie.

Par un rescrit du 13 juillet 1784, la nation saxonne est supprimée et le *fundus regius* est intégré à la couronne de Hongrie : les territoires saxons sont divisés et intégrés dans les onze comitats hongrois de Transylvanie, créés arbitrairement, au mépris des frontières historiques par décision impériale. Cette mesure sera rapportée dès la mort de Joseph II.

Dans sa volonté unificatrice (un décret de 1784 faisait de l'allemand la langue administrative), Joseph II va développer les antagonismes ethniques. Sa volonté forcenée de ne voir que des sujets transylvains va accentuer la prise de conscience nationale. Cette politique d'unification, en heurtant de front les pouvoirs locaux superbement ignorés par le pouvoir central, va mener au contraire des buts recherchés : loin de faire naître une « nation transylvaine », elle porte en germe des forces centrifuges, qui progressivement, feront éclater l'Empire des Habsbourg.

CONCLUSION

En un siècle de présence habsbourgeoise en Transylvanie, les choses ont bien évolué. A l'antagonisme premier, confessionnel, s'est substitué, un siècle plus tard, un antagonisme qui va devenir ethnique. Alors que le diplôme léopoldin voulait surtout assurer la suprématie de la Contre-Réforme catholique, la politique de Marie-

26. Id., *ibid.*

27. François Bluche, *Le despotisme éclairé*, Paris, 1969, p. 123 sq.

Thérèse et de son successeur vont surtout tendre à faire de l'Autriche un Etat moderne, doté d'une administration efficace, d'une armée permanente. Pour ce faire, les particularismes des différentes entités vont être gommés, avec prudence sous Marie-Thérèse, avec brutalité sous Joseph II. L'ordre féodal des trois nations était, à la fin du XVIII^e siècle obsolète, mais les réformes imposées sans aucune concertation (et qui seront ensuite en partie annulées par Léopold²⁸) vont faire prendre conscience aux nations de Transylvanie, et donc maintenant aussi aux Roumains, de leurs intérêts propres, souvent antagonistes.

On peut affirmer que la politique des Habsbourg en Transylvanie a eu pour but de mettre à bas l'ordre féodal pour lui substituer un centralisme administratif moderne, en s'attaquant, par le haut, aux privilèges des diètes et des aristocraties, et par le bas, en donnant, progressivement, des droits individuels aux Roumains qui manifestaient leur volonté de s'intégrer dans cet Etat. Mais elle n'a pas su créer de sentiment national transylvain. Cinq ans après l'introduction du décret de concivilité, Joseph II, face aux réticences de la Diète à l'appliquer, écrivait : « les luttes entre les nations ne cesseront pas aussi longtemps que tous ne seront pas transylvains²⁹. » Illusion d'un despote éclairé qui, déjà, met en marche, contre son gré, des forces centrifuges dont la puissance ne se révélera que bien plus tard. Dès 1791, les Roumains de Transylvanie présentent leurs doléances à la Cour de Vienne : c'est le *Supplex Libellus Valachorum* qui sera rejeté. Hongrois et Allemands s'accrochent à un statut dépassé qu'ils préfèrent à un avenir incertain, mais déjà ce n'est plus vers l'Autriche que les Saxons tournent leurs regards : l'assouplissement de la censure va leur permettre de connaître bientôt les écrits de Herder, puis de découvrir le classicisme de Weimar. Face à une nation roumaine qui s'affirme, à des Magyars qui vont revendiquer leur identité, les Saxons, conscients d'être une minorité sans destin national, vont se tourner vers l'Allemagne, dans sa dimension de nation culturelle.

Université de Nantes -
UFR de langues - Allemand

28. Annulation du décret de concivilité et retour au *Königsboden*.

29. Mathias Bernath, *op. cit.*, p. 170.